

# DELIBERATION

22 (7.2)

Le 28 mars 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2019

**Présents** : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, DURAND, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET,

**Procurations** : Madame DUCREUX à Madame RIVIERE, Madame BRUEL à Monsieur VOCANSON, Madame GIAUME à Monsieur CHAPOT, Madame SEGUIN à Monsieur BROT, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Monsieur RASCLARD à Monsieur PANGAUD,

**Secrétaire** : Monsieur VOCANSON

**Objet** : Contributions directes - vote des taux 2019

Monsieur le Maire expose que les bases d'imposition prévisionnelles réévaluées pour 2019, viennent d'être notifiées par les services fiscaux, le 21 mars 2019

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, conformément aux engagements de mandat, de baisser une fois encore les taux ménage de 2 %. Le tableau suivant rappelle les taux votés pour 2018 et indique ceux proposés au vote pour 2019.

Taux d'imposition	2018	2019
Taxe d'habitation	7,12 %	6,98 %
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	14,36 %
Taxe foncière (non bâti)	30,63 %	30,02 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions (Groupe PANGAUD) :

- **APPROUVE** les taux suivants pour 2019 :
  - Taxe d'habitation : **6,98 %**
  - Taxe foncière (bâti) : **14,36 %**
  - Taxe foncière (non bâti) : **30,02 %**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 mars 2019

Le Maire  
Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190329-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente  
par délégation



Jean-Claude SCHALK

